La lettre électronique du Réseau

N°14 - Février 2006

VERS LA VOITURE PROPRE



L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a rendu récemment un rapport relatif à la voiture du futur, moins polluante et plus économe.

Les deux parlementaires signataires de ce rapport, Messieurs Gatignol et Cabal, ont fait un double constat : d'un côté, la croissance prévue

et nécessaire des transports pour l'activité économique, avec les impacts de consommation qu'elle représente ; de l'autre, le caractère insoutenable de cette croissance pour l'environnement.

La technologie peut-elle résoudre seule le problème ? Non. Les rapporteurs concluent que des changements de comportement et d'organisation du système de transport sont également nécessaires. La technologie contribuera bien évidemment à l'amélioration des performances des véhicules, en matière de consommation et d'émissions.

Depuis une trentaine d'années, des progrès technologiques importants en matière de rejet de **polluants locaux** ont permis une amélioration sensible de la qualité de l'air, notamment pour les particules et les oxydes d'azote. Mais **la pollution urbaine reste une importante question de santé publique** : le lien entre les principaux polluants et les risques sur la santé est en effet de plus en plus fermement établi.

Un autre défi majeur est la réduction des **émissions de CO₂**. Les rapporteurs s'attendent à moyen terme à ce qu'un fort développement de la motorisation hybride sur tous les marchés contribue à cette réduction.

Les parlementaires estiment que la voiture électrique pourra prendre une part significative du marché si elle confirme dans les prochaines années les progrès accomplis en terme de batteries et si elle se montre compétitive en terme de coûts.

A cet égard, les deux filières les plus explorées par les constructeurs qui espèrent mettre sur le marché un véhicule électrique polyvalent sont les batteries lithium-ion et lithium-métal-polymère. A partir de 2010-2015, il est notamment envisageable que les progrès en matière de batteries puissent permettre un développement des véhicules électriques, qui auront peut-être l'exclusivité pour certains usages, et/ou un accroissement significatif des performances des véhicules hybrides.

Les rapporteurs sont aussi convaincus de l'intérêt d'un véhicule hybride rechargeable sur le réseau, qui allie une autonomie électrique significative tout en garantissant un rayon d'action beaucoup plus grand grâce au moteur thermique. Ils constatent ainsi qu'avec une autonomie électrique de 40 km ces véhicules permettraient de couvrir 70% des trajets types des Français en mode électrique pur, et que, cette autonomie portée à 60 km, ils permettraient d'atteindre le facteur 4 de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur automobile, ce qui est l'objectif pour 2050 affiché par les pouvoirs publics.



Ces véhicules hybrides rechargeables sont actuellement à l'état de prototypes, cependant les rapporteurs ont acquis la conviction que cette technologie était sans doute parmi les plus prometteuses et devait faire l'objet d'une attention beaucoup plus importante de la part des pouvoirs publics et des industriels.

Pour en savoir plus : Sylvain Vitet 01 46 93 21 83 - http://transports.edf.fr

